

BAREME DES HONORAIRES
partagés entre le vendeur et l'acquéreur

TRANSACTIONS sur Immeubles, Maisons, Appartements, Terrains

	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
- de 38 000 €	2 000 € *	2 000 € *
38 001 € à 53 000 €	6 % *	6 % *
53 001 € à 68 500 €	5,5 % *	5,5 % *
68 501 € à 120 000 €	5 % *	5 % *
120 001 € à 145 000 €	4,5 % *	4,5 % *
145 001 € à 200 000 €	4 % *	4 % *
200 001 € et plus	3.5 % *	3.5 % *

** Pour les mandats Exclusifs ou Réussites, l'assurance « AGIR » Garantie Revente avec respect du barème d'honoraires, acquisition en résidence principale (voir conditions à l'agence).*

** En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le Mandat initial.*

Commerces

	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
Murs commerciaux	5 %	5 %

	Honoraires bailleur TTC	Honoraires locataire TTC
Location locaux commerciaux	10 % du loyer triennal	10 % du loyer triennal

Fonds de commerce	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
<i>- De 30 000 €</i>	2 500 €	2 500 €
<i>30 001 € à 100 000 € HT</i>	5 000 €	5 000 €
<i>100 001 € à 150 000 € HT</i>	7 500 €	7 500 €
<i>+ de 150 001 € HT</i>	5 %	5 %